Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 61. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MARDI 1er MARS 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Mouscron..... Chez M. Henri Lavaque, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux bisquets.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CAUSERIE MÉDICALE

UN MÉDICAMENT NOUVEAU
LE PYRAMIDON

Son origine. — Son heureuse influence sur les échanges vitaux. — Son action curative dans les névralgies douloureuses et la migraine. — Doses à employer. — Le pyramidon dans le traitement de la fièvre typhoïde. — Voies d'administration. — Résultats.

Depuis quelques années un médicament nouveau, le pyramidon, paraît s'implanter chaque jour davantage dans la pratique usuelle et remplacer peu à peu l'antipyrine.

Le pyramidon, diméthyl-amido-antipyrine, est un dérivé méthylé et amylé de l'antipyrine. Ses propriétés extrêmement actives lui assignent une place importante dans l'arsenal thérapeutique, et lui permettent d'être employé dans nombre de circonstances.

Dans une thèse intéressante, fort documentée, le docteur Blanc, de Paris, a résumé le rôle du pyramidon dans les maladies et indiqué les résultats obtenus par son administration.

Tout d'abord, ne séjournant pas dans l'organisme, il ne saurait s'y accumuler, et donner naissance à des phénomènes d'intoxication. En une heure et demie, deux heures au plus, il est complètement éliminé.

Sous son influence les échanges nutritifs sont plus intenses : le taux de l'azote s'élève, preuve que les fonctions digestives ne se trouvent aucunement lésées ; les échanges respiratoires sont plus actifs, la pression sanguine augmente. Ces phénomènes provoquent une suractivité vitale, mettant le malade à même de mieux résister à l'action de la maladie.

A côté de ce rôle physiologique, on peut en faire un thérapeutique des plus précieux pour les malades et le médecin.

Il semble être l'antidote des névralgies.

Dans la migraine, qui n'est habituellement qu'une névralgie à forme spéciale, en le donnant au début, on voit les phénomènes douloureux disparaître avec des doses trois fois moindres que celles qu'on administrerait avec de l'antipyrine, et l'effet sédatif se manifeste plus radical, plus rapide, se maintient tout aussi longtemps qu'avec ce médicament.

Dans toutes les autres névralgies, axillaire, brachiale, faciale, dentaire, tic douloureux de la face, le pyramidon a donné de très encourageants résultats.

Dans le rhumatisme articulaire aigu, dont les douleurs intolérables résistent à bien des médications énergiques, si le salicylate de soude, remède de choix, ne peut être toléré, on aura recours au pyramidon qui sera un excellent auxiliaire. Dans les phénomènes douloureux du rhumatisme chronique, si pénibles chez les vieillards, son effet curatif est encore plus manifeste.

Le pyramidon ne borne pas sa bienfaisante influence à soulager la douleur : il est encore un antithermique puissant, et peu de fièvres, quelles qu'en soient les causes, lui résistent.

Chez les tuberculeux, la fièvre rebelle s'abaisse et même disparaît, sous l'influence de faibles doses. Au cours de la grippe, des maladies infectieuses, rougeole, scarlatine, variole, érysipèle, oreillons, il agit en faisant tomber la température et en activant les échanges vitaux.

Dans ces diverses affections douloureuses et infectieuses, on donnera en cachets ou prises de 0.25 centig. jusqu'à 0.75 centig. à 1 gr. par jour. Chez les enfants, jusqu'à 10 ou 12 ans, on ne donnera pas plus de 0.60 centig. en fractionnant les doses.

Mais c'est surtout dans le traitement de la fièvre typhoïde qu'il paraît, suivant des observations récentes, faire merveille et s'imposer à la thérapeutique.

Successivement, les professeurs Valentini, de Dantzig, Albert Robin de Paris, Lépine de Lyon, ont apporté une série de faits probants, établissant l'efficacité du pyramidon dans le traitement de la fièvre typhoïde.

M. Valentini a traité dix-neuf cas dont trois très graves : là, vingt-quatre heures après le début de la médication pyramidorique, le délire cessait, l'état général s'améliorait.

M. Lépine, de Lyon, dans la thèse de M. Egli, fournit trente et une observations très complètes, ayant toutes donné de satisfaisants résultats.

On commencera le traitement pendant la première semaine de la maladie. On donne alors un cachet de 15 à 20 centig. toutes les deux heures (Valentini), de 25 centig. toutes les trois heures (Lépine et Eggli), pour voir la fièvre s'abaisser de un degré et rester ainsi, sans remonter, pendant trois ou quatre heures. Le médicament sera donné chaque fois que la température, prise régulièrement toutes les trois heures, atteindra ou dépassera 38° 5. Puis lorsque la température se maintient au-dessous de ce chiffre, on ne fera usage du pyramidon qu'à 38° et au-dessus.

Les médecins qui ont usé de ce mode de traitement n'ont jamais observé d'accidents, faiblesse, évanouissement, troubles digestif, cardiaque, pulmonaire ou nerveux. Il semble au contraire, que ces complications soient évitées ou atténuées par cette substance médicamenteuse.

Aucun état général, quelle que soit sa gravité ne paraît être une contremédication à l'emploi du pyramidon. Seul le diabète ne se trouverait pas bien de son action, aussi ne le conseille-t-on pas chez les personnes atteintes de cette maladie.

Très soluble dans l'eau, comme l'antipyrine, le pyramidon peut se donner en potion chez les malades qui ne peuvent avaler les crachats.

C'est un médicament précieux, qui rend déjà et rendra, quand il sera mieux connu, des services signalés en thérapeutique nerveuse et infectieuse.

Pour la fièvre typhoïde, il reste établi que la méthode de Brand, par les bains froids, demeure le traitement de choix. Mais le pyramidon peut être un adjuvant précieux dans les cas où l'eau froide ne peut être appliquée. On est assuré d'obtenir, grâce à lui, des résultats extrêmement favorables et sans inconvénients réels.

Dr DAURAT.

INFORMATIONS

La propagande antimilitariste

Paris, 28 février. — M. le vicomte Cornudet déposera très probablement demain, à l'ouverture de la séance de la Chambre, l'interpellation qu'il adresse au ministre de la Guerre, au nom du groupe progressiste, sur la campagne antimilitariste faite par la Fédération des Bourses du Travail. La condamnation prononcée par la Cour d'assises de Rouen, à l'encontre du secrétaire de ce groupement révolutionnaire, servirait d'argument à M. Cornudet pour demander la discussion immédiate de son interpellation.

Marins en grève

Morlaix, 28 février. — Une quarantaine de marins, batelers, qui font le service de l'île de Batz, se sont mis en grève par suite de l'obligation imposée, par l'administrateur de la marine, aux patrons, d'avoir leurs équipages au complet.

Dans l'après-midi, ils sont allés déposer leurs rôles au bureau de l'inscription maritime de Brest, puis, aux cris de : « Vive la grève ! » ils sont retournés dans l'île, à bord de leurs bateaux pavoisés. Tous ont dit qu'aucun ne prendrait de denrées ou de passagers jusqu'à nouvel ordre, et ont obligé le batelier, qui, deux fois par jour, fait le service du courrier entre l'île et Roscoff, à se solidariser avec eux, en refusant le transport des personnes et des vivres.

Un docteur de Saint-Pol, qui a des malades à l'île, n'a pu passer ; il n'a pu davantage prévenir ses clients, le câble étant coupé ; il a signalé le fait au préfet maritime.

Le garde maritime et la gendarmerie ont voulu aller à l'île, mais cela leur a été impossible ; les marins permissionnaires de Brest n'ont pu se rendre chez eux. Une pétition a été adressée, par les marins, à l'autorité compétente.

Le tarif douanier russe

Saint-Pétersbourg, 28 février. — Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui la décision du Conseil des ministres, ratifiée par l'Empereur, d'après laquelle le tarif douanier général pour les produits européens, ratifié le 26 février 1903, mais qui n'est mis en vigueur depuis le 31 décembre 1903, est remis en vigueur pour une nouvelle année, ainsi que les dispositions provisoires du tarif douanier pour les produits européens.

Désordres en Anatolie

Constantinople, 28 février. — Des nouvelles officielles annoncent que des désordres sérieux ont éclaté en Anatolie, causés par des dissentiments entre Arméniens et Kurdes.

CHOSES ET AUTRES

Un tuteur présente son pupille à un ami très influent et le lui recommande chaudement :

— C'est un garçon excessivement fort en droit : il connaît le code forestier, le code de commerce, le code de justice militaire, le code...

— Oui, je vois : il a plusieurs codes à son arc...

—x—

Au café des comédiens :

— Mauvaise période pour les théâtres ...

— Dame !... Il en est un qui fait aux autres une concurrence si déloyale...

— Lequel ?

— Le théâtre... de la Guerre, parbleu !

LA SUPPRESSION DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Une thèse antirépublicaine

Dans plusieurs articles, nous avons longuement montré combien le rapport de M. Buisson sur le projet de loi du gouvernement supprimant la liberté d'enseignement aux congréganistes, était contraire au véritable esprit républicain. Nous avons également faire ressortir tout l'odieux de cette extraordinaire prétention qui consiste à vouloir priver d'un droit essentiel une catégorie de citoyens français sous prétexte qu'ils appartiennent à des associations religieuses ayant le grand tort de déplaire au gouvernement.

Avec nous, sans exception, les esprits indépendants de toute opinion politique et religieuse se sont élevés contre cette nouvelle atteinte à la liberté individuelle que le Ministère s'apprête à exiger de sa majorité sectaire.

M. Jules Roche, député, ancien ministre du commerce, étudie, à son tour, dans le *Figaro*, les conséquences du projet de loi contre l'enseignement libre et prouve par des faits historiques que M. Combes agit, dans la circonstance, comme s'il était le représentant non d'un ministère républicain, mais d'un gouvernement autoritaire.

Les précédents ne manquent pas. Les auteurs et les partisans du projet ont raison certes, mille fois raison, quand ils déclarent ne rien proposer qui n'ait été déjà fait, à toutes les époques, par tous les gouvernements. Proclamer que l'Etat est maître de l'enseignement ; de le permettre, de l'interdire à qui il lui plaît ; de frapper d'incapacité tels citoyens déterminés, ou telles catégories de citoyens mises partiellement hors la loi : c'est une doctrine aussi constante qu'ancienne, mille fois appliquée.

Le duc de Broglie la rappelait — envers les congrégations non autorisées seulement, toutefois — dans son éloquent rapport à la Chambre des pairs en 1844.

Rodolphe l'exposa amplement le 1er mai 1802, devant le Corps législatif, en soutenant le projet de Bonaparte sur l'enseignement secondaire, préface de la loi de 1808, qui la mit et complètement en pratique.

Louis XV l'appliquait sans réserve dans sa *Déclaration* concernant la religion, promulguée à Versailles le 14 mai 1724, où se retrouvent mot pour mot tous les arguments de M. Buisson et de M. Combes sur la nécessité de mettre un frein à l'enseignement des doctrines subversives de l'Etat ; de préserver de la contagion intellectuelle et morale une jeunesse incapable de se défendre d'exercer, au nom de l'Etat, un pouvoir et un droit de tutelle supérieurs aux droits naturels des parents. Et le jeune roi conchait, comme MM. Combes et Buisson, — avec cette seule différence qu'il frappait les protestants au lieu des catholiques, et qu'il allait jusqu'à la peine de mort.

Louis XIV d'ailleurs lui avait montré le chemin. En octobre 1685, c'est l'édit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes, défendant aux protestants de tenir des écoles, ordonnant que les enfants *à naître* soient baptisés, à peine de 500 livres d'amende, et de plus grande s'il y échet, et ensuite élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. En janvier 1686, nouvel édit portant même injonction envers les enfants *déjà nés* de cinq ans et au-dessous. Il faut toujours, quand on peut, réparer ses oublis.

Le Grand Roi n'avait fait que suivre d'illustres et nombreux exemples : celui de l'empereur Julien, entr'autres, défendant aux chrétiens d'enseigner les belles-lettres et la grammaire, par cet édit de l'an 362 que son historien, apologiste lui-même, Ammien-Marcellin, paien cependant, déclare si tyrannique qu'il voudrait l'ensevelir dans un éternel oubli (*obruendum perenni silentio*). Et près de huit cents ans avant Julien, les Trente Tyrans n'avaient-ils pas, afin d'assurer « l'unité morale » d'Athènes, promulgué une loi interdisant d'enseigner « l'art des discours » et condamné à mort pour l'avoir enfreinte, cet instituteur libre si dangereux connu sous le nom de Socrate ?

Il faut donc rendre les armes à M. Buisson. Sa thèse sur les droits de l'Etat, en matière d'enseignement est plus que fondée.

Elle ne l'est pas moins sur les droits historiques de l'Etat envers les congrégations. Il n'est pas un gouvernement en France, y compris celui de saint Louis, qui n'ait affirmé et exercé sa pleine souveraineté envers les communautés religieuses. M. Combes, qui est docteur en droit, citerait même les textes du livre III du Digeste et des livres XIII et XIV du Code Théodosien déterminant les conditions rigoureusement précises de l'établissement des confréries et associations romaines, ne pouvant exister que par l'Etat, par son autorisation et suivant ses lois.

Sur ce point, comme sur le premier, le rapport de M. Buisson et le projet de M. Combes sont irréfutables. Mais la question est-elle là, aujourd'hui, en 1904, au siècle du radium ?

Suffit-il qu'une doctrine ait été rationnelle, il y a plus ou moins longtemps, pour qu'elle le soit encore ?

Rien n'est-il changé depuis les Grecs et les Romains, ou depuis Louis XIV, ou depuis 1789, même depuis vingt ans, et ce qui fut doit-il être conservé, ou à plus forte raison rétabli, par cela seul qu'il fut ?

Telle est la question, la seule qu'il convienne d'examiner. C'est aussi la seule dont M. Buisson — qu'il ne faut pas cependant solidariser avec M. Combes, car il est un autre esprit et un autre caractère, — ne s'est point occupé dans son remarquable rapport. Pourtant, tout est là.

L'ALLIANCE D'HYGIÈNE SOCIALE
A NANTES

Nantes, 28 février. — M. Casimir Périer est arrivé, hier, avec MM. Brouardel, Cheysson, Siegfried, Strauss, membres du comité central de l'Alliance d'hygiène sociale.

Le président et les membres du comité central ont assisté à une assemblée générale dans laquelle on a approuvé les statuts du nouveau comité régional, qui comprendra une section de protection de l'enfance présidée par M. Durand-Gasselin ; une section de mutualité présidée par M. Guisthau ; une section d'hygiène de l'habitation présidée par M. Benoît ; une section de l'alcoolisme présidée par le docteur Jouon, et une section de la tuberculose présidée par M. Ricordeau. La présidence générale du comité nantais a été offerte à M. Dubochet, président de la Chambre de commerce.

Ce matin, M. Casimir Périer et ses collaborateurs ont assisté à un défilé des sociétés mutualistes, rue Cambronne, puis ils ont visité les œuvres sociales déjà existantes à Nantes : dispensaire antituberculeux, habitations à bon marché, maison mutualiste de Doulon et du Grand-Blottersau. A cette occasion, M. Casimir Périer a versé différentes sommes produites par des souscriptions.

Cet après-midi, l'ancien président de la République a présidé, au théâtre de la Renaissance, une grande conférence publique dans laquelle les membres du comité central ont exposé, à tour de rôle, le but et les moyens d'action de l'Alliance d'hygiène sociale.

M. Paul Strauss, sénateur, a pris le premier la parole. Il a démontré que la mortalité de la première enfance était due, en grande partie à des causes *évitables*. On peut prendre par conséquent des mesures de défense contre cette mortalité qui fait environ 140.000 victimes par an. La première de ces mesures consiste à assurer aux jeunes enfants le lait maternel, qui est un breuvage de force et de santé pour les nourrissons les plus chétifs. M. Strauss, voudrait donc qu'on organisât des assurances maternelles qui permettraient à toutes les mères peu fortunées de prendre le repos qui leur serait si nécessaire pendant les premiers mois de leur maternité. Le second moyen de protection efficace de l'enfance réside dans l'organisation des consultations médicales pour les nourrissons.

Le docteur Brouardel, membre de l'Académie de médecine, a traité la question de la tuberculose.

Après avoir expliqué quels étaient les moyens de contamination les plus fréquents et avoir fait connaître les moyens préservatifs, l'éminent professeur a montré l'utilité d'isoler le malade, de le placer dans des conditions telles qu'il ne puisse contagionner ses camarades de travail ou sa famille. Etant souvent condamné à l'exclure des lieux où il gagne sa vie, on ne peut pas, sachant que sa maladie est curable, l'abandonner sans faire aucune tentative pour le guérir, sans lui laisser la possibilité de travailler, et, par suite, de se nourrir. Il faut donc avoir des asiles — sanatoria ou hôpitaux — prêts à recevoir les tuberculeux. Lorsqu'ils sont abrités dans ces asiles les tuberculeux doivent y trouver réunies toutes les ressources propres à rétablir leur santé.

M. Cheysson, membre de l'Institut, est venu combattre, non pas le vin dont il admet l'usage modéré et qui est, dit-il, une des richesses de la France, mais l'alcoolisme, dont il dénonce les progrès et qui devient un péril national. Il montre ses ravages sur le buveur dont il ruine la santé physique et morale, sur l'enfant qu'il voue à des tares et à une dégénérescence héréditaires, sur la famille qu'il désagrège, sur l'armée, l'industrie, les institutions de prévoyance, dont il est le dissolvant, en un mot sur la nation tout entière dont il menace tour à tour et une à une toutes les forces vives. Il faut voir que, prenant sa source dans le taudis, l'alcoolisme engendre la tuberculose, l'aliénation, le suicide, le crime.

Si j'osais, dit-il, matérialiser par une image les relations qui existent entre ces diverses misères et leurs conséquences, je vous demanderais la permission d'évoquer à vos yeux un cabaret achalandé, avec ses lumières scintillantes et son comptoir métallique, derrière lequel trône le maître du lieu, ventripotent, dominateur, versant d'un geste souverain l'eau de feu, « l'eau de mort » à ses clients, j'allais dire à ses sujets ou, mieux encore, à ses esclaves, qui tendent avidement leur verre vers lui.

C'est là ce qui frappe les yeux ; mais ce qu'on ne voit pas, ce sont tous ces réseaux de galeries souterraines qui aboutissent au cabaret ou qui s'en détachent en éventail.

Les premières mettent en communication le cabaret avec tous les bouges voisins, dont elles aspirent les habitants. Les secondes, également invisibles, partent d'un coin obscur de la boutique et se ramifient dans diverses directions : après un parcours plus ou moins sinueux, elles débouchent : les unes dans un cabanon de fou, les autres dans une cellule de prison, d'autres, enfin, plus larges et plus fréquentées, sur les dalles de la Morgue ou dans un hospice de tuberculeux.

M. Cheysson ajoute que puisque ces misères s'engendrent ainsi par de monstrueuses filiations, les organisations qui les combattent ne peuvent pas rester isolées : de là, la nécessité de l'Alliance d'hygiène sociale qui arrive à son heure et, qui en respectant l'autonomie des œuvres locales, coordonne leurs efforts et augmentera l'efficacité de leur action. Il conclut que, par surcroît, et comme des époux désunis, réconciliés au chevet d'un enfant malade, elle rapprochera pour le soulagement de la misère, les hommes de bonne volonté venus de tous les points de l'horizon et emportera leurs divisions dans un large et généreux courant de patriotisme et d'humanité.

M. Jules Siegfried, ancien ministre, président d'honneur de la Société française des habitations à bon marché, a, dans une brillante allocution, montré l'importance du logement au point de vue de l'hygiène et de la santé. Pour se loger bien et à bon marché, il conseille de recourir à l'association et de créer, suivant le cas, des sociétés anonymes de construction ou des sociétés coopératives soit de construction, soit de crédit.

M. Léopold Mabilleau, appelé auprès de son père, gravement malade, n'a pu venir. Le directeur du Musée social a été remplacé par M. Guisthau, membre du Conseil supérieur de la mutualité, qui a montré quelles heureuses conséquences pouvait avoir la participation de la mutualité à l'œuvre de préservation nationale exposée par les précédents orateurs.

Pour généraliser les habitations salubres et à bon marché, il faut des souscripteurs ; pour combattre la tuberculose ou l'alcoolisme, il faut que les personnes exposées à ces deux fléaux veuillent bien se soumettre à la surveillance et au traitement que prescrivent les savants et les philanthropes. A l'hygiène sociale, il faut une clientèle : c'est cela que la mutualité espère lui apporter.

M. Casimir-Périer, qui a pris le dernier la parole, a provoqué d'unanimes applaudissements en faisant appel à l'Union de tous les Français, sans distinction, pour la lutte contre la misère et contre la maladie.

LA GUERRE
Russo-Japonaise

Il est désormais probable que l'escadre japonaise bloque absolument l'entrée de Port-Arthur. On ne sait encore s'il y a eu débarquement dans l'isthme.

On s'attend à des événements du côté de Vladivostok qui est solidement fortifié ; on sait aussi que le port possède deux entrées.

Trois divisions japonaises seulement sont descendues en Corée.

UN TÉLÉGRAMME DU GÉNÉRAL PFLUEG

Saint-Pétersbourg, 28 février. — Officiel. — *Le général Pflueg télégraphie à la date du 28 février :*

« *La nuit du 27 au 28 février s'est passée tranquillement. L'escadre ennemie se tient dans le voisinage de Port-Arthur.*

« **Nous recevons des nouvelles relatives à des mouvements de troupes chinoises à l'ouest du fleuve Liao.** »

« *D'après les bruits qui circulent, environ 10.000 hommes se trouveraient, sous les ordres du général Ma, sur la route qui va de Toun-Tchou à Tchao-Yang.*

» *Les troupes qui gardent la voie du chemin de fer de Sin-Min-Ting ont été renforcées. De 40 à 50 soldats chinois ont été postés à chaque station.*

» **Nos troupes à cheval sont entrées en Corée.**

» *La population observe une attitude amicale à leur égard.*»

LE BLOCUS DE PORT-ARTHUR

Saint-Pétersbourg, 28 février. — On n'a, dans les milieux militaires, aucune inquiétude sur le blocus de Port-Arthur par la flotte japonaise.

La place, réduite à ses seules forces qu'on dit être aujourd'hui d'environ 10.000 hommes, peut, dit-on, résister pendant deux mois à une attaque par terre demeuré imprenable par mer et est approvisionnée pour huit mois.

On s'attend évidemment à ce que les Japonais recommencent leurs tentatives de débarquement sur les côtes Est et Ouest de la presqu'île du Liao-Toung, c'est-à-dire à Dalny et aux environs de Niou-Chouang. Mais cette opération sera difficile et longue, tant en raison des glaces non encore disparues, que du chiffre considérable de troupes qu'ils devraient mettre à terre et il se pourrait, d'ailleurs, qu'avant qu'ils n'y fussent parvenus, la flotte de Vladivostok eut le temps de survenir et de les placer ainsi entre deux feux.

En tout cas, les Japonais visent à porter les hostilités en Mandchourie et ils ne le pourront que s'ils arrivent à s'emparer de Port-Arthur.

FEUILLETON DU 1er MARS 1904 N° 23

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

Boisgrimaud, malgré sa rage, fut bientôt obligé de se mettre à l'unisson et de chanter les louanges de Félicien, louanges qui auraient pris dans la bouche de sa future des propositions imprévues si les devoirs de maîtresse de maison ne l'eussent empêchée d'insister.

Quand Martineau, triomphant, monta dans son landau et quitta l'hôtel de Navaillan, le jour naissait.

Il se blottit dans un coin de sa voiture et pendant que son regard inattentif percevait vaguement le mouvement du Paris qui se lève de bonne heure, sa tête était pleine de fanfares. Trois cent mille francs ! Il avait trois cent mille francs dans sa poche !

Ah ! les bonnes folies qu'il allait commencer ! Les choses insensées qu'il allait inventer ! Les femmes qu'il se promettait d'attacher à son char ! Et le jeu ! et les paris ! Et les soupers sans fin ! Et le luxe chez lui, autour de lui !

Quels rêves il faisait, ce prodigue amoureux de la prodigalité même !

Déjà il songeait à inviter pour le soir quelques vieux compagnons et principalement ceux que comptait lui, la déveine avait réduits depuis quelque temps à la portion congrue, pour ne pas dire plus, lorsque son landau s'arrêta brusquement. Il était arrivé.

Dans sa joie, Félicien donna au cocher un louis de pourboire, un des louis prêtés par Denisard, après quoi il monta lestement les quatre étages au sommet desquels étaient son nid et celui de son camarade.

Il y avait de la lumière chez le gros bonhomme. Martineau entra. L'ancien économe — devenu avare de profession — avait fini par se mettre au lit, mais, ainsi que l'avait deviné Félicien, il n'avait pas pu dormir.

— Eh bien, demanda-t-il d'une voix étranglée par l'émotion, as-tu réussi ?

Martineau se planta au pied du lit, et pour faire passer son ami par des sensations multiples :

— Hélas ! mon pauvre vieux, dit-il en prenant un air lugubre, nous sommes refaits.

— Comment ? balbutia Denisard.

— Nous avons été trompés par ce faux Maladet. Le baron de Boisgrimaud est bien le baron de Boisgrimaud, un homme charmant d'ailleurs, chez qui j'aurais passé une soirée fort agréable si malheureusement...

— Ainsi, s'écria Denisard hors de lui, voilà où toutes ces combinaisons ont abouti ?

— Oui, mon cher, répondit Martineau de plus en plus désolé en apparence.

— Et tout ça me coûte cent francs !

— Oui, mon ami, appuya flegmatiquement Martineau qui avait une forte envie de rire.

— Tonnerre ! hurla Denisard en sautant à bas de son lit, avec une attitude si terrible que Martineau faillit avoir peur.

— Ah ça ! dit ce dernier, est-ce que tu vas me chercher querelle, parce que...

— Je veux mes cent quarante francs ! cria l'avare hors de lui.

— Imbécile ! répliqua Martineau en prenant dans sa poche un des chèques du baron et en le jetant sur le lit, imbécile, en voilà cent mille. Tu comprends si bien la plaisanterie qu'on ne peut même pas s'amuser cinq minutes avec toi sans te voir sortir des gonds. Décidément, tu es un pingre et un sot.

— Cent mille francs ! répliqua Denisard ébloui. Il n'avait entendu ni pingre ni sot.

— Oui, cent mille francs, en un chèque sur M. de Rothschild.

— Alors ?

— Alors, il y a cinquante mille francs pour toi et cinquante mille pour moi...

— C'était donc vraiment Maladet ?

— Crétin ! fit Martineau en haussant les épaules. Trouves-tu maintenant que tes cinq louis avaient été bien placés, dis ?

— Oh ! mon pauvre vieux, dit Denisard honteux d'avoir si grossièrement coupé dans le pont, oh ! que je te fais des excuses ! Vraiment, il n'y a que toi au monde pour savoir mener une affaire.

— Veux-tu toujours tes cent-quarante francs ? cria Martineau en imitant la grosse voix commune de son ami. Est-ce que tu n'allais pas me sauter à la gorge ?

— Allons, pardonne-moi. Songe donc j'avais passé toute la nuit à espérer. Mais comment diable as-tu fait pour extraire cette somme d'un être aussi malin que Simon ?

— Malin ! Oh ! mon pauvre Denisard, vois-tu il nous paraissait bien malin là-bas, faute de point de comparaison...

— Bah !

— Et puis, nous n'avions pas encore suffisamment formé notre jeunesse par les voyages, mais ici je crois qu'il faut en rabattre. Maladet a baissé mon cher.

— Enfin, l'important, c'est que nous ayons les cent mille. A quelle heure iras-tu les toucher ?

— Mais dès qu'il fera jour chez M. de Rothschild, sans perdre une minute.

Denisard laissait éclater une joie d'enfant. C'était bien l'ivresse d'Harpagon devant une fortune intattendue, car il n'avait jamais cru, en réalité, que Martineau reviendrait avec cent mille francs. Il comptait sur sept ou huit mille peut-être, vingt mille en tablant au plus beau. Mais cent mille francs ! c'était le rêve, c'était le délire.

Martineau passa dans sa chambre, fit ses ablutions, changea de toilette et attendit qu'il fît jour pour aller, comme il disait, chez M. de Rothschild.

Il y avait un nuage sur son front. L'attitude menaçante qu'avait prise Denisard, lorsqu'il s'était cru dupé, lui revenait à l'esprit et il trouvait que son copain s'était vraiment emporté au-delà des bornes prévues.

Jusqu'à ce moment, Denisard lui avait fait l'effet d'un gros bêta, sans cœur, sans esprit, sans scrupules. Mais il ne se figurait point que sous cette enveloppe se cachât un tempérament capable des plus impardonnables violences.

Depuis quarante-huit heures, Martineau avait découvert que son associé aimait l'argent pour l'argent, mais il s'était bien gardé de supposer que ce vice pût aller chez lui jusqu'aux excès.

A la façon dont Denisard s'était approché de lui en réclamant ses avances, Martineau ne pouvait plus douter des instincts du personnage.

— Il est bien bête, disait-il, mais il est encore plus féroce que bête.

— Et en y pensant davantage, il s'étonnait encore de ce qui venait d'arriver. Au point que bientôt il murmura :

— Oh ! oh ! voilà, pardieu, un Denisard que je ne connaissais pas. La peste ! Il faudra rompre avec lui. C'est une mauvaise connaissance. D'ailleurs, maintenant, je n'ai aucun violent désir de le mettre de moitié dans mes affaires. Avec Maladet, je ne dis pas, de moitié tant qu'il en aura...

Mais Denisard, je le sémerai sur mon chemin et ce ne sera pas difficile, je connais le moyen : je lui emprunterai cinq louis deux ou trois fois, il n'y résistera pas.

L'heure étant venue d'aller toucher son argent, Martineau se rendit rue Laffitte. On lui compta les cent mille francs, et il annonça qu'il viendrait le lendemain en toucher deux cent mille autres, puis il rentra chez lui.

Ayant déposé la liasse sur une table, il en fit deux tas égaux et, tendant l'un d'eux à Denisard :

— Voici ta part, lui dit-il. Fais-moi le plaisir de compter s'il y a bien là cinquante mille francs.

D'une main que le plaisir agitait d'un tremblement joyeux, Denisard prit les billets de banque, les compta un à un, puis les recompta soigneusement en mouillant chaque fois son pouce et en froissant le papier, avec le secret espoir d'en trouver, un ou deux de plus.

Puis, l'opération finie :

— Cinquante mille francs, dit-il, pas un de plus, pas un de moins. C'est parfaitement ça.

— Bien, fit Martineau devenu un peu raide ; maintenant il faut que tu sois mis au courant d'un incident qui s'est produit depuis peu et qui a pour nous une grande importance.

— Un incident ?... répéta Denisard, de quelle nature ?

— Georges Pareuty avait une héritière.

— Ah ! qu'est-ce que cela peut nous faire ? Le testament est en règle.

(*A suivre*). CAMILLE DEBANS.